

SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL - PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 Décembre 2025

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 25 – 2025

OBJET : PRIX DE L'EAU 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre Décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Fortunat sur Eyrieux**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **35**

Qui ont pris part au vote : **38**

Date de convocation du Comité : **20 Novembre 2025**

Etaient présents : MORFIN Magali, VEY Pierre-Jean (Suppléant), MOUNIER Maxence, ALIBERT Christian (Pouvoir de Mr BONNEFOY Philippe), LAFAGE Stéphane, GINE Bernard, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, CLOUE Jacky (Suppléant), LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis (Pouvoir de Mr BASSET Fabrice), CIMAZ Michel, DELOCHE Michel, FLUCHAIRE Alain (Suppléant), BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, THOMAS Christophe, GERLAND Brice, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gille, CHABOUD Stéphan, DIETRICH David, GOUMAT Laetitia, TERROT-DONTENWILL Anne (Pouvoir de Mr PICCOTTI Bernard), CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel.

Etaient excusés : SEIGNOBOS Éric, TAKES Karine, JUGE Hubert, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice (Donne pouvoir à Mr REYNAUD Régis), DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe (Donne pouvoir à Mr ALIBERT Christian), ALLEMAND Bertille, MACHISSOT Ginette, DARNAUD Mathieu, LEBRAT Jérôme, PICCOTTI Bernard (Donne pouvoir à Mme TERROT DONTENWILL Anne), BROTTE Bernard, LYONNAIS Patrice, MATHIEU Clémence, DEMAS Barbara, RICOU-CHARLES Yvan, POMMARET Patrice, BISSONNIER Antoine.

Secrétaire de séance : Mme PEYROUSE-VETTER Roselyne

Délibération N° 25 – 2025

OBJET : PRIX DE L'EAU 2026

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Chaque année, le comité syndical fixe le tarif de la redevance syndicale perçue sur la facturation de l'eau potable. L'harmonisation sur l'ensemble du territoire est atteinte.

Il est convenu que les tarifs AEP de l'année 2026 seraient revus de la façon suivante :

A. ABONNES DOMESTIQUES

Article 1 : Partie Fixe (Montant Annuel HT)

La part fixe (abonnement), harmonisée sur l'ensemble du territoire, reste stable, soit :

Partie fixe : selon le diamètre en mm du compteur de l'abonné.

Diamètre du Compteur	Tarif 2023
Inférieur ou égal à 15 mm	17.00 €
20 mm	30.70 €
25 mm	68.20 €
30 mm	68.20 €
40 mm	122.90 €
50 mm	191.20 €
60/65 mm	273.10 €
80 mm	484.80 €
100 mm	751.10 €
150 mm	1 638.80 €

Article 2 : Partie Variable (selon volume consommé)

Le tarif de la part variable, harmonisé sur l'ensemble du territoire syndical, reste stable:

Part Variable	En € HT / M3 consommé
de 0 à 1800m3/an	0.6600 €
à partir 1801m3/an	0.4000 €

B.VENTE EN GROS (COLLECTIVITES PUBLIQUES NON MEMBRES DU SYNDICAT)

Article 1 : Partie Fixe (Montant Annuel HT)

Selon le diamètre en mm du compteur de l'abonné

Diamètre du compteur	Part fixe Annuelle HT
Inférieur ou égal à 15 mm	17,00 €
20 mm	30,70 €
25 mm	68,20 €
30 mm	68,20 €
40 mm	122,90 €
50 mm	191,20 €
60/65 mm	273,10 €
80 mm	484,80 €
100 mm	751,10 €
150 mm	1 638,80 €

1. Article 2 : Partie Variable (selon volume consommé)

Selon consommations semestrielles

- **0.35€ HT /m3 de 0 à 50 000 m3/semestre**
- **0.52€ HT /m3 à partir de 50 001 m3/semestre**

C.REDEVANCE PREFORMANCE RESEAU (AGENCE DE L'EAU)

Le taux de la redevance performance réseau est maintenue à **0.063€HT/m3**
(Délibération N°16-2024 du 24 Octobre 2024)

**Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
charge Monsieur le président de toutes les suites à donner.**

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 11 Décembre 2025